

REpublique fran<sup>ç</sup>aise - d<sup>e</sup>partement de la savoie  
**commune de salins-fontaine**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Délibération n° 50/25-1217.05**

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 15      **Présents :** 13      **Votants :** 13

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Alexandra MARTIN est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Pascal MUCKLEY, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Jean-Maurice MATHELET, Alexandra MARTIN, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

**Était absent :** Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 11 décembre 2025

**OBJET : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE**

Monsieur Stéphane PORTHEAULT, adjoint aux finances, rappelle que les budgets 2025 approuvés par le Conseil Municipal prévoient une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Assainissement de 60 000€.

Il précise que le budget annexe eau & assainissement, service public à caractère industriel et commercial nécessite, pour couvrir les charges de l'année 2025, une subvention d'équilibre de la part du budget principal.

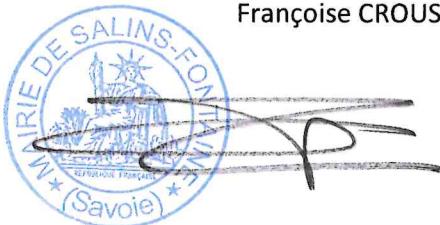
Monsieur l'adjoint aux finances propose de fixer le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe à 30 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équilibre du budget principal au budget assainissement d'un montant de 30 000 €.
  - **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2025 au chapitre 65 du budget principal et au chapitre 74 du budget annexe assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Françoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,  
Alexandra MARTIN.

